

**OBJET : INDEMNISATION DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION
SUITE AU SINISTRE DU BASSIN DE STOCKAGE DE RESTITUTION
DES CHARTONNES À SURY-LE-COMTAL**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217_CC_D21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 26/02/2026



Présents : René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice

DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Vu la délibération n°15 du conseil communautaire du 24 juin 2025 portant sur l'indemnisation de Loire Forez agglomération suite au sinistre du bassin de stockage de restitution des Chartonnes à Sury-le-Comtal,

Considérant que depuis la mise en service, en 2018, du transfert des eaux usées de Sury-le-Comtal vers la station d'épuration Eaurizon à Saint-Marcellin-en-Forez, divers problèmes de conception et de fonctionnement ont occasionné des fuites sur les canalisations du Bassin de Stockage Restitution des Chartonnes, réalisé par la société BP2E à Sury-le-Comtal,

Considérant que, le 8 février 2023, une fuite de grande ampleur a provoqué d'importants dégâts,

Considérant que, l'ensemble des problèmes pouvant être imputé à un défaut de conception et de réalisation, il a été demandé une indemnisation à la société BP2E sur la base de la garantie décennale,

Considérant qu'une expertise a été réalisée le 9 octobre 2023 par la société d'assurance l'Auxiliaire BTP, assureur de BP2E, en présence de SOTREC (maître d'œuvre des travaux), BP2E et Loire Forez agglomération,

Considérant qu'après expertise et discussion entre les parties, la répartition des prises en charge financières a été définie dans le cadre d'un protocole transactionnel approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 comme suit :

- 28 733,35 € HT à charge de l'assurance décennale,
- 3 212,71 € HT de franchise versée par BP2E directement à Loire Forez agglomération,
- 3 758,36 € HT à charge de SOTREC,
- 10 761,18 € HT de reste à charge pour Loire Forez agglomération

Considérant que à la suite de cette délibération, l'assurance Auxiliaire BTP a relevé une erreur dans la répartition des montants entre elle et son assuré, le montant de la franchise devant être inscrit en TTC et non en HT,

Considérant que le protocole n'ayant pas encore été signé à ce jour par les parties, il convient de retirer la délibération susvisée et d'approuver un nouveau protocole transactionnel prévoyant la répartition suivante :

- 28 751, 46 € HT à charge de l'assurance décennale,
- 3 194,60 € TTC de franchise versée par BP2E directement à Loire Forez agglomération,
- 3 758, 36 € HT à charge de SOTREC,
- 10 761,18 € HT de reste à charge pour Loire Forez agglomération

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- retirer la délibération n°15 du conseil communautaire du 24 juin 2025,
- approuver le nouveau protocole transactionnel ci-joint entre Loire Forez agglomération, l'Auxiliaire, BP2E et SOTREC relatif au sinistre du bassin de stockage restitution des Chartonnes à Sury-le-Comtal,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ce protocole et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Après avoir délibéré l'unanimité, le conseil communautaire :

- retire la délibération n°15 du conseil communautaire du 24 juin 2025,
- approuve le nouveau protocole transactionnel ci-joint entre Loire Forez agglomération, l'Auxiliaire, BP2E et SOTREC relatif au sinistre du bassin de stockage restitution des Chartonnes à Sury-le-Comtal,
- autorise le Président ou son représentant à signer ce protocole et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,